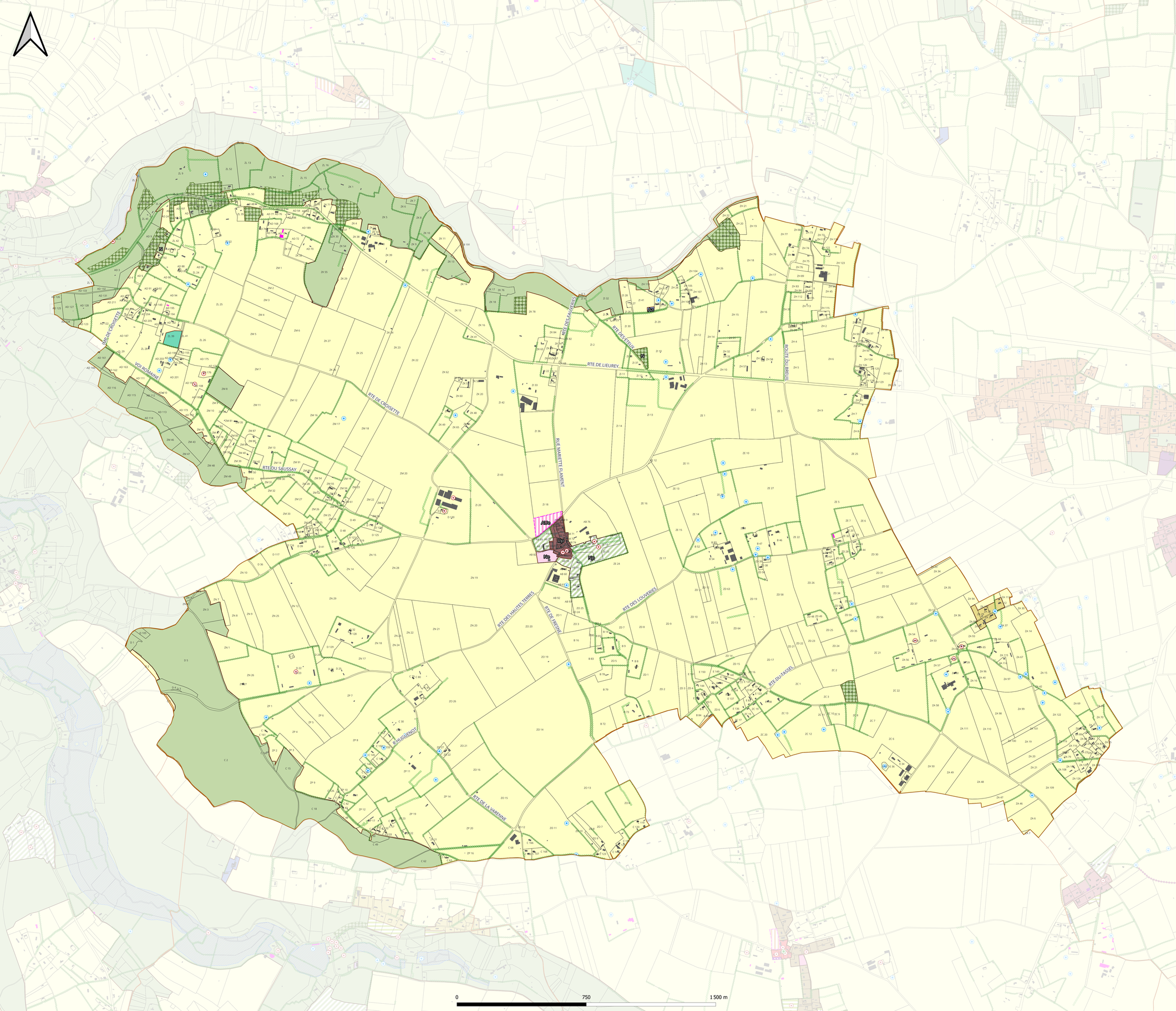

Version arrêtée

Groupement

Cédrat(s) (mandataire) / Cairn (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
MORAINVILLE JOUVEAUX

Arrêt : 19 janvier 2026

Enquête publique :

Approbation :

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt
- AUe : zone à urbaniser à dominante d'équipements (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres/_Javites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure